

Termes de Référence (TDR)

Consultation pour appui technique en marketing d'assainissement.

Titre	Consultant en Marketing d'assainissement
Programme	Renforcement de la Gouvernance Locale de l'Eau et de l'Assainissement en Haïti (REGLEAU)
Projet	Appui technique au CASA et Boss forme en marketing d'assainissement
Lieu	Poste de consultant en marketing d'assainissement basé au bureau du projet à Jacmel avec des déplacements dans les autres communes d'intervention (Bainet, La-Vallée-de-Jacmel, Jacmel, Cayes-Jacmel et Marigot)
Superviseur Immédiat	Ingénieur EPA REGLEAU/Coordonnateur de projet REGLEAU
Type de contrat	Consultant

1. Introduction

Le programme de « Renforcement de la Gouvernance Locale de l'Eau Potable et de l'Assainissement en Haïti (REGLEAU) » vise à couvrir les besoins des citoyennes et citoyens en eau potable et assainissement (EPA) grâce à une gouvernance de proximité passant par l'initiation des municipalités à la maîtrise d'ouvrage des services EPA, l'implication des acteurs locaux (société civile, usagers, secteur privé) et par la concertation entre les différents acteurs du secteur EPA.

Au cours de la première phase du programme (2018 – 2022), cinq municipalités dans le Sud-Est (Jacmel, Cayes-Jacmel, Marigot, Bainet et La Vallée-de-Jacmel) ont été accompagnées pour améliorer le taux d'assainissement de base au niveau de 29 localités par l'approche ACAT. Ces localités ont été déclenchées et un pool d'environ 60 boss ont été formés en construction de modèles de dalles de latrines. Cette campagne d'assainissement devait aboutir au statut FDAL des localités, en mettant en œuvre un ensemble d'activités, dont la sensibilisation des ménages par l'approche RANAS et le marketing de l'assainissement, notamment par l'entremise des boss et des animateurs/trices ACAT. Les objectifs ont été atteints à environ 60% puisqu'environ 60% des ménages ont pu avoir accès à un sanitaire au cours de cette campagne.

Un certain nombre de contraintes ont été identifiées lors de la première campagne, dont un manque de suivi des animateur/trices, constitués en grande partie des ASCP et les TEPAC des unités EPA des municipalités, et l'arrêt du suivi post-déclenchement bien avant que les localités atteignent le statut FDAL, en raison de la fin du projet REGLEAU Phase 1. C'est dans ce sens qu'avec le lancement du REGLEAU Phase 2, le suivi post déclenchement va se poursuivre avec une révision de l'approche utilisée pour le suivi des localités déclenchées, accompagnement des localités dans une approche de marketing d'assainissement afin de permettre à certaines localités d'atteindre le statut de FDAL et la sensibilisation par l'approche RANAS afin que les localités puissent atteindre le statut FDAL.

2. Objectif de la consultation

L'objectif de la consultation est d'accompagner les cinq municipalités partenaires de REGLEAU dans le Sud-Est, qui ont lancé des campagnes de sensibilisation ACAT dans les localités en 2022, à les poursuivre afin d'atteindre le statut FDAL.

Le travail de consultation devra se baser sur les documents stratégiques et opérationnels de la DINEPA sur l'assainissement et sur le concept assainissement défini dans le cadre du programme REGLEAU et devra être un travail de facilitation et d'accompagnement des acteurs locaux dans la mise en œuvre de différentes activités le long de la chaîne de l'assainissement.

3. Mandat du consultant

Le consultant devra accompagner les acteurs vers l'atteinte des différentes activités fixées dans le projet.

Plus spécifiquement, le consultant a pour mandat de :

- Coordonner le suivi post-déclenchement des 29 localités déclenchées, y compris les différentes activités de post déclenchement, jusqu'à l'atteinte du statut FDAL des localités ;
- Accompagner les membres du CASA de concert avec le consultant ACAT dans une approche de marketing d'assainissement ;
- Former les unités EPA des mairies ainsi que les autres acteurs qui participent en marketing d'assainissement ;
- Coordonner le lancement d'une campagne de sensibilisation par l'approche RANAS dans les localités déclenchées ;
- Organiser la formation sur le recyclage des boss latrines en technique de construction de dalles en impliquant les UEPA.
- Réaliser la formation des boss latrines sur le marketing pour qu'ils puissent connaître les techniques de vente afin de pouvoir vendre leurs services auprès des ménages (3 jours de formation) ;
- Produire des rapports mensuels montrant la progression des activités et les contraintes ainsi que les mesures adoptées.
- Produire et un rapport final de consultation relatant les approches de mise en œuvre, les points forts, les faiblesses/contraintes ainsi que les recommandations.

4. Résultats attendus (Livrables)

Les livrables attendus de cette consultation sont les suivants :

- Rapports d'avancement mensuel des 29 localités, y compris la base de données mise à jour ;
- Formation des CASA en construction de dalles de latrines et la vente des dalles.
- 60 boss associé aux CASA formés/Recyclés en marketing de l'assainissement recyclés en construction de modèles de dalles de latrines ;
- Un accompagnement ponctuel du consultant ACAT dans la vérification des localités auto-déclarées FDAL ;
- Une campagne de sensibilisation des ménages sur l'assainissement (construction et utilisation de sanitaires, lavage des mains, CTED) par l'approche RANAS.
- Au moins 12 localités déclarées FDAL.

5. Durée de la mission et calendrier de fourniture des livrables

Cette mission se déroulera sur une période de cinq (5) mois, débutant le 8 avril 2025 pour prendre fin le 30 septembre 2025. Le consultant fournira un effort de 50 jours sur cette période. Le prestataire présentera un chronogramme d'activités permettant de réaliser la prestation, autant que possible, dans le délai indiqué.

6. Logistique et rémunération :

Le consultant doit travailler de façon autonome : il/elle fournira l'équipement nécessaire (ordinateur portable, téléphone, email, autre fourniture...) pour assurer une performance optimale.

Helvetas appuiera l'organisation des ateliers/réunions, l'invitation des partenaires, et les frais liés à l'organisation de ces réunions.

Les déplacements sur le terrain seront pris en charge par Helvetas.

Le consultant aura à sa charge les déplacements entre son lieu de résidence et le bureau d'Helvetas à Jacmel, ses frais d'hébergement et de restauration.

Les matériels nécessaires à l'accomplissement de sa mission sont à la charge de Helvetas.

7. Coût de la prestation et logistique

Le prestataire proposera son offre de prix en tenant compte des dispositions suivantes :

- Honoraires et frais de consultation :
 - Tarif journalier et nombre de jours de consultation prévus pour remplir la mission ;
 - Frais de communication (internet, téléphone) ;
 - Frais de nourriture, de transport et d'hébergement pendant les missions, le cas échéant
 - Coût total de la consultation en tenant compte des honoraires et éventuels frais du Consultant.
- Coûts qui seront pris en charge directement par HELVETAS :
 - Local et collation lors des seances de formation pour les boss et les membres des CASA;
 - Matériaux nécessaires pour les pratiques et démarrage du marketing des latrines ;
 - Les matériels et outils nécessaires pour la confection des dalles;

Il est attendu que le prestataire utilisera son propre moyen de déplacement pour la réalisation de cette prestation, De même, il demeure entendu qu'un prélèvement de 2% sera fait à la source pour le compte de la DGI sur chaque versement payé au prestataire.

8. Profil recherché

- Diplôme universitaire en sciences sociales ou équivalent ;
- Au moins cinq (5) ans d'expériences significatives dans la mise en œuvre d'activités dans le domaine de l'assainissement et de l'hygiène ;
- Expérience dans la réalisation et la supervision d'activités ACAT ;
- Expérience dans l'application de l'approche du marché de l'assainissement ;
- Expérience dans la conceptualisation et le déploiement de campagnes de changement de comportement ;
- Expérience dans la mise en place de modèle de gestion d'assainissement institutionnel, un atout ;
- Expérience dans le travail au niveau du maillon 2 (« évacuation ») de la chaîne de l'assainissement, un atout ;
- Excellentes connaissances des enjeux et des cadres d'intervention dans le sous-secteur de l'assainissement en Haïti ;
- Excellente connaissance des outils d'animation et des approches participatives ;
- Capacité de travailler de manière autonome et créative, d'être flexible, dynamique et de travailler dans des environnements contraignants ;
- Motivation pour travailler en milieu rural, capacité relationnelle élevée, souci de compréhension et de respect des acteurs locaux ;
- Motivation pour travailler et accompagner les acteurs locaux dans une dynamique de changement ;
- Excellente capacité de communication et bonne habileté à rédiger des rapports en français et en créole ;
- Maîtrise des logiciels suivants : Word, Excel, Power Point, ainsi que compréhension des outils de collecte de données (mWater ou KoboToolbox) ;
- Bonne connaissance du département du Sud-Est est un atout.

9. Dossier de candidature

Le dossier doit comprendre :

- Une note méthodologique pour la réalisation du mandat, relatant la compréhension des TDR et les étapes proposées pour mener à bien le travail (3 pages maximum, format Arial 10.5) ;
- Un curriculum vitae (2 pages maximum, Format Arial 10.5)
- Copies de diplômes et certificats pertinents par rapport à la mission).
- L'expérience du/de la consultant.e dans des missions similaires ;
- Le calendrier de réalisation du mandat.

10. Soumission des propositions

Les propositions techniques et financières (format pdf pour la proposition technique et format Excel pour la proposition financière) doivent être envoyées par email à l'adresse rh.haiti@helvetas.org. L'email aura pour objet : **REGLEAU – Marketing d'assainissement** et la mention : **Ne pas ouvrir avant la date d'ouverture des plis.**

Il est important que les deux propositions soient soumises dans le même courriel, sous des fichiers séparés. Aucune information financière ne doit apparaître dans la proposition technique. Toute proposition reçue après la date et l'heure limites, ou non conforme aux exigences de format ou de séparation des volets technique et financier, sera automatiquement rejetée.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 04 juin 2025 à 13 heures. L'ouverture des plis et l'évaluation des propositions techniques se fera le même jour à 14 heures.

11. Remarques

- a) Les notes techniques compte pour 70% de la note finale et les notes financière pour 30% de la note finale. Les propositions techniques qui n'obtiennent pas une note minimale de 70/100 seront écartés du processus de sélection. En pareil cas, les offres financières ne seront pas considérées.

Les propositions techniques seront évaluées comme suit :

- Compréhension du mandat : 15 points
- Méthodologie détaillée, y compris le calendrier de réalisation du mandat : 45 points
- Qualification et expériences du prestataire et éventuellement celles d'autres personnes associées à la réalisation du travail : 40 points ventilés comme suit :
Prestataire de niveau maîtrise au minimum dans les disciplines indiquées : **20 points** ;
niveau licence 15 points ; équivalent d'au moins deux ans d'études universitaires 10 points ;
Avoir cinq (5) ans d'expérience professionnelle réussie dans la mise en œuvre des activités de marketing d'assainissement : **20 points** ; trois (3) à quatre (4) ans : 15 points ; un (1) à deux (2) ans : 10 points ; aucune expérience : 0 point.

- b) Les propositions financières devront se trouver dans une fourchette de plus ou moins 30 % du prix du budget confidentiel de cette prestation. Si tel est le cas, la note pour les propositions financières sera calculée comme suit :

$$\text{Note proposition financière} = \frac{P_{\min} \times 30}{P}$$

Où $P_{\min}$ = prix de la proposition techniquement valide ayant le prix le plus bas dans la fourchette admissible ;

Et P = prix de la proposition à évaluer.

- c) Le marché sera attribué au.à la Consultant.e ayant obtenu la note combinée technique et financière la plus élevée (Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût).

La proposition financière, au regard des dispositions indiquées au point 6.

Budget indicatif pour la Consultation – Appui au marketing d’assainissement et accompagnement du consultant ACAT

Rubriques	Détails	Quantité	Coût Unitaire (USD)	Total (USD)
Honoraires	Consultant et personnes associées (éventuellement)			
Jours de travail	Temps d’effort : 10 jours par mois sur 5 mois	50 jours		
Logistique				
Usage du véhicule personnel	Frais d’entretien, carburant (si applicable, pour missions hors remboursement)	-		
Communication	Crédit téléphonique, accès Internet	5 mois		
Matériels				
Usage d’un ordinateur	Ordinateur personnel (amorti pour la durée de la mission, si applicable)	5 mois		
Fournitures	Papeterie, impressions, fournitures diverses	5 mois		
Autres frais indirects				
Assurance	Assurance personnelle (facultative)	5 mois		
Grand Total				